



Le Pôle Aide

« Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile »



Les prestations sont assurées par des auxiliaires de vie sociale à domicile.

Les missions du SAAD :

✓ Il intervient pour l'aide à la réalisation des tâches ménagères



✓ Il participe à l'aide à la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne



✓ Il favorise l'accompagnement relationnel et social auprès des personnes fragilisées.



Quelles sont les prestations ?



✓ Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle vers le maintien ou la restauration de l'autonomie.



✓ Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (sans prescription médicale)

Quelles est la prise en charge ?

Caisse de retraite, Conseil Départemental (APA) ou en participation intégrale (paiement par l'utilisateur)